

Délibération n°

D_2023_03_29_22

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 16
 - * contre : 0
 - * abstention : 1

Date de la convocation :

23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 29 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **29 mars** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

Absent excusé : M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal comme chaque année, il convient d'attribuer des subventions à diverses associations qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Pour permettre le versement des subventions à chaque association, il est nécessaire de les attribuer nominativement.

Il est proposé au Conseil municipal la répartition suivante :

- Mission Locale jeunes du Bassin Annécien : 2 100 € (42 jeunes suivis en 2021 et sur une base annuelle de 50 € par jeune)
- UNC canton de Rumilly : 300.00 €
- Vélo Club Rumillien : 800.00 €
- Réveil Rumillien : 200.00 €

De plus, chaque année, le crédit Noël pour l'école primaire communale est versé à la coopérative scolaire ainsi :

- ✓ en fonction des effectifs de la rentrée de l'année scolaire 2023-2024, la subvention sera attribuée durant le dernier trimestre 2023 au vu du nombre d'élèves inscrits le jour de la rentrée. Au vu des prévisions, nous prévoyons les crédits maximums suivants :
 - 9.50 € x 240 enfants prévus, retenus à 245 enfants si inscriptions durant l'été, soit 9.50 € x245 enfants = 2327.50 € maximum,

M. Sylvain BISTON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

- **ACCEPTÉ** la répartition proposée ci-dessus par Monsieur le Maire,
- **PRÉCISE** que le crédit Noël sera versé uniquement en fonction du nombre d'élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour une enveloppe globale de 2327.50 € maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus, par mandats au compte 6574.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 06/04/2023

Et de la publication le :